

---

## Evaluations externes : reconnaissances partielles des référentiels Qualicert et Afnor

---

**Deux arrêtés du 17 avril 2013 valident la correspondance de 70 à 80% des référentiel de certification de services Qualicert et AFnor pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour la réalisation de leurs évaluations externes.**

Satisfécit du [Synerpa](#) (Syndicat national et établissements et résidences privées pour personnes âgées) et la [FNAQPA](#) (Fédération nationale avenir et qualité pour les personnes âgées) qui ont porté le référentiel et la certification Qualicert. Ils avaient demandé à la ministre [Roselyne Bachelot la reconnaissance de la certification Qualicert](#) au regard de l'obligation d'évaluation externe. Celle-ci avait saisi l'Anesm (Agence nationale pour l'évaluation sociale et médico-sociale).

### **Les quelques points sur lesquels les arrêtés notent une absence de correspondance :**

Pour Qualicert RE/UPA/04 de SGS International Certification Services et AFNOR NF X 50-058 et des règles de certification NF 386 des absences de correspondance sont notées dans le chapitre "Objectifs de l'évaluation externe" et dans la section 4 "Elaborer des propositions et/ou préconisations".

Cet objectif porte en premier lieu sur des aspects stratégiques et en second lieu sur des éléments plus directement opérationnels / Des priorités sont formulées, en regard de critères explicites.